



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Tunnel de Serrières

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat de reporter sa décision concernant le projet de construction du tunnel de Serrières. Il est d'avis que les intérêts de l'agglomération neuchâteloise, de la Ville de Neuchâtel, des habitants du secteur, des usagers de la route et des transports publics n'ont pas été pris en considération à leur juste valeur.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel vient de communiquer qu'il reporte, d'ici six mois à une année, sa décision quant à l'engagement de sa part au financement du projet autoroutier concernant la construction du tunnel de Serrières. Le Conseil communal déplore cette position. Il constate non seulement que le dossier est pleinement abouti mais que de surcroît, le financement de la Confédération à hauteur de 88% est aujourd'hui acquis. Il n'est pas du tout garanti que cette manne fédérale soit toujours attribuée au Canton de Neuchâtel lorsque la décision des Autorités cantonales sera prise. Le cas échéant, le projet ne pourrait pas voir le jour.

Le Conseil communal ne peut partager les raisons, qui ont justifié cette décision qui fait abstraction des retombées économiques pour une région périphérique. Il tient une fois encore à souligner l'importance de cette réalisation qui aurait permis, dans le prolongement de la récente ouverture à quatre voies du tronçon Yverdon-les-Bains – Le Landeron, d'améliorer la qualité de vie des habitants du secteur et d'assurer la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables tout en terminant cet axe routier en respectant les normes de sécurité.

Le Conseil communal rappelle à cette occasion aussi, n'avoir jamais été officiellement consulté avant cette regrettable décision alors que, lors d'une rencontre avec le Conseil d'Etat en date du 15 juin écoulé, il avait fait savoir toute l'importance du développement stratégique du secteur de Serrières, non seulement sur le plan architectural et urbanistique, mais aussi en matière de transports.

Il relève que l'achèvement des travaux de cet axe autoroutier permettrait d'améliorer l'accès et la desserte en ville de Neuchâtel par la création d'un parking d'échange et, par conséquent, l'encouragement à l'utilisation des transports publics. Le Conseil communal met de plus l'accent sur les projets qui favorisent la construction de logements et l'aménagement d'un accès direct au lac. En outre, ce projet permettrait le doublement de la voie TN pour en renforcer la cadence.

Cette absence de décision ne tient en outre pas compte du rôle important joué par Philip Morris International qui entame parallèlement les travaux de construction de son Centre international de recherche et développement sur le territoire neuchâtelois. L'amélioration de l'accès à la zone industrielle ne doit en effet pas être sous-estimée. Relevons également les difficultés d'accès des services d'urgence en cas d'accident dans ce secteur, inconvénients que la réalisation du tunnel autoroutier permettrait de lever. Enfin, dans un contexte économique dégradé, ce projet permettrait de donner une bouffée d'oxygène à un pan de l'économie neuchâteloise.

Même si elle est consciente des difficultés financières auxquelles les collectivités publiques, et notamment l'Etat, doivent aujourd'hui faire face, l'Autorité communale demande que le Conseil d'Etat réexamine rapidement sa position.

Neuchâtel, le 21 octobre 2005

Renseignements complémentaires: M. Pascal Sandoz, directeur des travaux publics,
☎ 032 717 72 01, e-mail: pascal.sandoz@ne.ch